

L'ARBRE MARINI QUI CACHE LA FORET DU LOBBY DE LA FINANCIARISATION DE L'ECONOMIE

3 novembre 2011 [France](#)

Revenons un instant sur la déclaration du sénateur Philippe Marini du 19 octobre dernier sur Europe 1. Selon M. Marini, il convient, pour éviter l'action des lobbys et groupes d'intérêts, de réduire absolument toutes les dépenses budgétaires.

Remettons quelque peu les choses dans leur contexte.

Monsieur Marini est l'homme qui a introduit en droit français (qui s'en passait très bien) la notion de fiducie (voir www.senat.fr/leg/pp104-178.html et www.senat.fr/dossier-legislatif/pp104-178.html) avatar – insuffisamment abouti selon certains – du trop connu trust anglo-saxon, dans le but essentiel, bien que non avoué, de fluidifier la circulation des capitaux entre la France et les paradis fiscaux anglo-saxons.

Philippe Marini est aussi le parlementaire en première ligne pour l'introduction en droit continental de la notion d'origine économique (et outre-atlantique) de « propriété économique », laquelle viendra, à l'instar du trust-fiducie, battre en brèche la plénitude de propriété portée par le Code civil. Derrière l'aspect sympathique de ce concept, se cache un redoutable moyen d'acter et renforcer la concentration des richesses et de permettre, dans le même temps, la transformation des richesses immatérielles (monnaies, actions, obligations et autres parts de fonds remplis de produits financiers plus ou moins synthétiques !) nettement menacées par la crise financière, en biens matériels.

En effet, selon les préconisations de ce concept, le véritable propriétaire d'un bien ne sera plus celui qui contracte mais au contraire celui qui apporte les capitaux, c'est-à-dire les banques ou toute autre personne disposant de capitaux. Loin de ne faire que traduire en droit une réalité, comme certains souhaitent le faire croire, il s'agit surtout de déposséder la classe moyenne au profit des rentiers d'ores et déjà bénéficiaires du mouvement de financiarisation de l'économie.

À vrai dire, même ce système a ses limites ; aux USA, les acquéreurs de biens immobiliers trop endettés ont tout simplement préféré délaissé leur habitat au propriétaire banquier, lequel a vu son bilan s'accroître irrémédiablement de tout un stock de biens immobiliers

définitivement dépréciés en l'absence d'acquéreurs potentiels solvables (le contexte juridique s'est avéré être un facteur aggravant de la crise dite des subprimes).

Pour conclure, monsieur Marini fait passer des vessies pour des lanternes en faisant croire que l'action des lobbies se situe au niveau du budget de l'état et de la défense des prérogatives du contribuable et des petites corporations de PME alors que l'action la plus radicale, la plus insinueuse et dangereuse des lobbies se situe dans la fabrication de lois qui déstructurent le paysage juridique porté par la révolution française et qui favorisent la concentration des richesses en même temps que la grande évasion fiscale vers les paradis fiscaux : une véritable contre-révolution silencieuse.

Le sénateur Marini est un bon (c'est-à-dire actif) relai en France de la révolution financieriste silencieuse en cours depuis les années 1970, laquelle n'en finit pas de démontrer sa toxicité.

Il est par ailleurs à noter que le Sénat nouvellement élu vient de passer à gauche et que le seul représentant que l'actuelle majorité sarkosyste a tenu à négocier avec la gauche est justement ce fameux Marini, lequel conserve finalement, avec la bénédiction de l'UMPS, son poste stratégique de président de la commission des finances du Sénat. Chacun en conclura ce qu'il veut.

Équipe UPR